

RESOUDRE LE CASSE-TETE DES ORGANISMES ET ENTREPRISES QUI DISPENSENT DES FORMATIONS

CENTRE INFFO SORT UN GUIDE POUR REMPLIR LE BILAN PEDAGOGIQUE & FINANCIER



Avant le 30 avril, sauf report, les organismes de formation et les entreprises qui dispensent des formations dans leurs domaines de compétences doivent adresser leur Bilan pédagogique et financier à la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). Centre Inffo, spécialiste de l'information sur la formation professionnelle, décrypte la procédure dans un guide opérationnel, qui fonctionne comme un véritable mode d'emploi pour remplir ce bilan.

« La démarche est complexe et le risque important ! Les entreprises risquent une **amende de 4500€**, une **perte de leur numéro de déclaration d'activité** et la **radiation de la liste publique** des prestataires de formation... Mieux vaut savoir renseigner le bilan ! C'est pourquoi Centre Inffo décrypte l'actualité juridique et permet de remplir sans difficulté ce document

technique grâce au guide pratique, ou à la formation qu'il propose. » indique Aurélie MAURIZE, chargée d'études à la Direction juridique de Centre Inffo.

Le guide et les formations sont disponibles à l'achat sur le site de [Centre Inffo](http://www.centre-inffo.fr).

Centre Inffo accompagne aussi les organismes et entreprises qui souhaitent se former à remplir ce document technique à travers [une formation](#) dédiée.

www.centre-inffo.fr

Depuis 40 ans, Centre Inffo est l'expert qui décrypte l'actualité de la formation à l'échelle nationale. Association sous tutelle du Ministère en charge de la formation professionnelle, il est doté d'une mission de service public dans les domaines de l'orientation et de la formation permanente.

Centre Inffo développe à la fois une offre de formation professionnelle, une expertise juridique et documentaire, une dimension d'ingénierie et de conseil dans les champs orientation/formation ainsi qu'un rôle d'animation du débat public. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des acteurs de la formation professionnelle publics et privés, il les soutient et les accompagne dans leur action d'accueil, information, conseil et assistance du public. www.centre-inffo.fr